

Programme Européen LEADER

Présentation synthétique – Leader Vallée de la Drôme

1/ LEADER : Qu'est-ce que c'est ?

LES FONDAMENTAUX DU PROGRAMME LEADER :

LEADER, pour **Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale**, est un programme Européen issu du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), financé par le fond FEADER et d'une durée de 6 ans. Celui-ci est attribué à un territoire organisé autour **d'une stratégie de développement formalisée**, les acteurs locaux se chargeant de redistribuer les fonds Leader aux projets en phase avec cette stratégie (cf. stratégie page 3).

Le programme LEADER a été lancé en 1990 par la Commission Européenne pour soutenir le développement dans les zones rurales et entame aujourd'hui sa **5^{ème} génération (2014-2020)**, avec pour « Autorité de Gestion », la Région Rhône-Alpes/Auvergne. La subvention Leader est attribuée à un territoire rural organisé qui propose une stratégie de développement rassemblant les forces vives du territoire, tout particulièrement des acteurs privés.

Le programme LEADER se base sur **7 piliers fondateurs** :

- *L'approche Territoriale* : un territoire aux limites définies, homogène, avec des besoins et problématiques communes.
- *L'approche Ascendante* : les acteurs locaux participent à la prise de décisions sur la stratégie locale et les priorités territoriales.
- *Le partenariat Local* : un groupe équilibré qui associe partenaires publics et privés des différents secteurs socio-professionnels.
- *L'intégration multisectorielle* : une stratégie de développement multisectorielle intégrant différents secteurs d'activité.
- *La mise en réseau* : coopération avec d'autres organismes de développement aux niveaux local, régional, national et international.
- *L'innovation* : soutenir les idées les plus innovantes et les plus surprenantes pour explorer de nouvelles voies de développement.
- *La coopération nationale et transnationale* : entreprendre des projets communs avec un autre groupe LEADER,

LA GOUVERNANCE MIXTE : UNE SPECIFICITE DU PROGRAMME LEADER :

La **gouvernance** du programme LEADER s'organise autour de deux instances :

Le Groupe d'Action Locale (GAL), constitué de membres issus des secteurs publics et privés du territoire. Il a un rôle **consultatif** et se réunit 1 à 2 fois par an pour échanger sur le fond de la stratégie, son avancement, son évaluation.

Le Comité de Programmation Leader (CPL), constitué d'un nombre restreint de membres issus du GAL avec à minima 50% d'acteurs issus du secteur privé. Il a un rôle **décisionnel** et se réunit environ 5 fois par an pour attribuer les subventions sollicitées.

Composition envisagée du Comité de Programmation Leader : 26 membres votants

12 Acteurs publics		14 Acteurs Privés	
Elus CCVD	Elus CCCPS	Chambre d'Agriculture 26	M. Breuil (acteur environnement)
Jean SERRET	Gilles MAGNON	Fédération CUMA 26	Association Biovallée
Robert ARNAUD	Vincent BEILLARD	Agribiodrôme	ASLGF de la Pierre Sanglante
Francis FAYARD	Marie-Christine DARFEUILLE	Syndicat de la Clairette	Atelier Chroma
Jean Louis HILAIRE	Yvan LOMBARD	Syndicat hôtellerie plein air 26	M. Balz (acteur agri. enviro.)
Serge KRIER	Béatrice REY	Association Marathon Nature de la Drôme	SCIC 8 Fablab de la Drôme
Yves PERVIER	Denis BENOIT	OT Crestois Pays de Saillans	Acteur du tourisme Val de Drôme

QUELQUES REGLES DE BASE DE LA SUBVENTION LEADER :

- **Principe de co-financement** : une subvention Leader ne peut être apportée à un projet que s'il bénéficie déjà d'un co-financement public français.
- **Antériorité de la demande de subvention** : pour pouvoir bénéficier d'une aide, le porteur de projet doit déposer sa demande de subvention avant de commencer son projet.
- **Exclusivité des financements européens** : un même projet ne peut pas bénéficier de deux fonds européens différents (exemple : Leader + Feader ou Leader + Feder...)

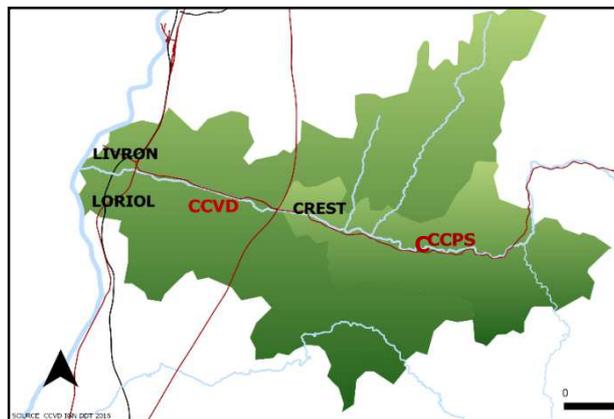
2/ Le territoire « Vallée de la Drôme »

UN TERRITOIRE :

Pour cette nouvelle génération, le territoire LEADER « Vallée de la Drôme » s'est constitué autour des deux Communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois-Pays de Saillans (périmètre du CDDRA « Vallée de la Drôme », porté par le SMDVD)

Ce périmètre rassemble 45 communes couvrant une surface de 935 km² et accueillant 44 570 habitants.

La Communauté de communes du Val de Drôme est la structure administrative porteuse du programme.



3/ Les fondements de la stratégie Leader du territoire

DES DEFIS A RELEVER :

Avec un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale et départementale, soumis à l'attraction de grands pôles d'activité locaux (Valence et Montélimar), la question de la création de richesse est centrale pour le territoire de la Vallée de la Drôme. De même, la grande variabilité géographique (plaine/montagne) entraîne des potentiels d'activité inégaux et nécessite donc de veiller à un développement économique réparti sur le territoire.

L'objectif premier du Leader Vallée de la Drôme sera donc de travailler à un **développement économique local équilibré sur le territoire** (création de richesse pour les acteurs locaux, limitation des effets de fuite des acteurs économiques vers les agglomérations proches, soutien au dynamisme économique local).

En parallèle, la richesse des ressources locales (matérielles et immatérielles) est une force évidente de la Vallée de la Drôme... mais un développement économique non maîtrisé (pratiques productives agressives sur l'environnement, non gestion de l'espace) ou des habitudes de consommation non renouvelées (déplacement, gestion des déchets...) peuvent aboutir à un appauvrissement de cette plus-value territoriale.

Aussi, le **second objectif** du présent programme sera d'**œuvrer à la préservation et à la valorisation des ressources locales** pour garantir la pérennité de cet avantage territorial.

Ces deux dimensions constituent les fondements de la stratégie Leader de la Vallée de la Drôme et ont conduit à l'établissement de la priorité ciblée suivante :

" La Vallée de la Drôme : un éco-territoire attractif et porteur de développement économique durable "

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR REpondre AUX ENJEUX :

Pour répondre au premier objectif, il est proposé de travailler prioritairement sur les filières économiques compatibles avec la valorisation des ressources locales, le respect de l'environnement :

1. Faire fructifier les filières existantes présentant un potentiel de développement :
 - Tourisme durable (meilleure valorisation du tourisme existant, développement d'un tourisme durable par la création de produits et de services éco-compatibles)
2. Explorer de nouvelles filières de création de richesses :
 - Ecologie industrielles (économie circulaire, filières de réemploi)
 - Filières agricoles émergentes (filière chanvre, bois énergie)

Pour avancer sur le second objectif, il est proposé de confirmer le positionnement d'éco-territoire de la Vallée de la Drôme et de valoriser l'image positive qui en résulte :

1. Distiller des pratiques respectueuses de l'environnement dans des domaines clés :
 - Agriculture (recherche de nouvelles pratiques vertueuses et déploiement de celles-ci)
 - Mobilités et services (développement des déplacements doux, accès aux produits locaux de qualité)
2. Valoriser l'image d'éco-territoire
 - Echanger avec d'autres éco-territoires
 - Faire fructifier l'image d'éco-territoire dans une approche de marketing territorial.

UN BUDGET : 1 588 000 € sur les six ans de programme.

3/ Un plan de développement stratégique déterminant les projets pouvant bénéficier d'une aide Leader

